

Séance du 31 mars 2025 Délibération n° 31032025-28	
<b>Nombre de membres :</b> - en exercice : 14 - présents : 11 - votants : 14 - absents excusés ayant donné procuration : 3 - absents excusés : 0	L'an deux mille vingt-cinq et le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.
<b>Date de convocation :</b> 27 mars 2025 <b>Date d'affichage :</b> 27 mars 2025	<b>Présents :</b> Christophe BEC, Francis CAZARD, Francis ESPINASSE, Patrick MARTY, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Yannick RECOULES, Michel ROUMEGOUS, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.
<b>Objet de la Délibération :</b> <b>Tarif de location</b> <b>Local commercial</b> <b>10 Place de l'Eglise</b>	<b>Excusés :</b> Aurore BORREDA (pouvoir donné à C. BEC), Axelle BOYER (pouvoir donné à C. VIGUIER), Daniel MAYANOBE (pouvoir donné à M. ROUMEGOUS).  <b>Secrétaire de séance :</b> Francis ESPINASSE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de rénovation de la maison située au 10 Place de l'Eglise sont achevés et qu'il est nécessaire de fixer le tarif de location du local commercial présent au rez-de-chaussée de la maison. Le local commercial est composé de 2 grandes pièces et d'un espace de stockage repartis sur une surface totale de 68 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de fixer le tarif de location du local commercial situé 10 Place de l'Eglise à 300 € HT ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous les documents qui s'y rapportent.

**VOTES :**

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

Certifié exécutoire,  
Transmis en Préfecture,  
Publié et notifié le 4 avril 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
Francis ESPINASSE

Le Maire,  
Jacques MOLIERES

